

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00322

PLAN D'EDUCATION A L'ECO-CITOYENNETE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE JEUNE PUBLIC - 2017-2020

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160607-D20160032210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

PLAN D'EDUCATION A L'ECO-CITOYENNETE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE JEUNE PUBLIC - 2017-2020

I – CONTEXTE

L'historique

Concernant le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable engagé dans les écoles, l'historique de cet engagement de Saint-Etienne Métropole est le suivant :

- **En 1999/2000/2001** : une seule thématique était proposée aux enseignants : les déchets. Le programme accompagnait la mise en place du tri sélectif sur le territoire métropolitain.
- **En 2002/2003** : la dimension « développement durable » apparaît avec de nouvelles thématiques : le cycle de l'eau (Ondaine et Gier), les déplacements, la qualité de l'air.
- **En 2005** : le programme se territorialise en fonction de la mise en œuvre des politiques publiques sur la gestion de l'eau et l'animation intègre le lancement du contrat de rivière Furan (à noter que les animations concernent un territoire plus large que celui de Saint-Etienne Métropole à l'échelle des bassins versants concernés).
- **En 2008, un Plan d'Education au Développement Durable pour le jeune public a été créé et s'est enrichi au fil des années avec de nouvelles thématiques** (biodiversité /corridors écologiques, énergie/air/santé, thème des déchets à la source /consommation responsable, agriculture, diversité) et de nouvelles actions (Forum Plan Climat Enfants, Pédibus...).

Les enjeux

Il s'agit de conduire une politique de sensibilisation des jeunes au respect de l'environnement et aux gestes responsables pour répondre aux enjeux du Projet d'Agglomération, de la Stratégie de développement durable de Saint-Etienne Métropole, du Plan Climat Energie Territorial et des différentes politiques publiques de Saint-Etienne Métropole.

Les objectifs

Les objectifs du programme sont l'acquisition de connaissances, la pratique de gestes éco-citoyens et de comportements responsables en lien avec le lieu de vie et une prise de

conscience des richesses du territoire, mais également la connaissance par les élèves des éléments concrets du développement durable dans leur environnement.

Les partenaires

Saint-Etienne Métropole a signé une convention de partenariat avec l'Education Nationale qui devra être renouvelée.

Les partenaires financiers sont l'Union Européenne, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, le Département de la Haute-Loire, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, Eco-Emballages, Eco Système, Eco folio.

II – PROJET DE CONTENU DU NOUVEAU PLAN

A – Des appels à projets pour les écoles pour les accompagner à l'obtention de la labellisation E3D académique

❖ une offre d'animations scolaires pédagogiques pour les écoles élémentaires publiques et privées :

- **des thématiques en lien avec les politiques publiques de Saint-Etienne Métropole :**

- 170 animations scolaires pédagogiques par an :
 - 20 «préserver la rivière : Le Furan» (3 séances/classe - cycles 2 et 3),
 - 28 «préserver la rivière : le Gier» (3 séances/classe – cycles 2 et 3),
 - 20 «préserver la rivière : l'Ondaine» (3 séances/classe – cycles 2 et 3),
 - 40 «apprendre à trier ses déchets» (2 séances/classe – cycles 2 et 3),
 - 30 «économiser les énergies» (2 séances/classe – cycles 2 et 3),
 - 10 «initier à l'agroenvironnement » (2 séances/classe – cycle 3),
 - 12 «consommer en éco-citoyen» avec la démarche « 1 fruit à la récré » proposée par le ministère de l'agriculture (1 séance et 6 distributions de fruits sur 2 trimestres par classe – cycle 2),
 - 10 «vivre et respecter la diversité» (2 séances/classes – cycle 3).

Les animations scolaires pédagogiques sont gratuites pour les classes participantes.

- 7 séjours pédagogiques :
 - 7 séjours « eau rivière » : 2 Ondaine, 3 Gier, 2 Furan (3 jours et 2 nuits hors école/classe – cycle 3).

Une participation de 20 % est demandée aux classes participantes.

La plupart des animations existaient déjà dans les plans précédents mais seront réactualisées.

Concernant la thématique « Agriculture », historiquement, le PEEDD proposait un module « Agriculture » dont l'objectif était de sensibiliser les enfants en cycle 3 à l'agriculture de notre territoire (productions, métiers, circuits courts, rôle dans l'aménagement du territoire et les paysages...). Aujourd'hui, en lien avec le projet d'agglomération, et notamment la volonté de soutenir le développement des pratiques

agroenvironnementales, l'objectif du nouveau module de sensibilisation serait de faire le lien avec le PAEC (Programme Agro Environnemental et Climatique) porté par Saint-Etienne Métropole (changements de pratiques engagés par les agriculteurs volontaires). L'animation pourrait être portée en régie (chargé de mission Agriculture) à concurrence de 20j/an environ (soit 0,1 ETP) pour 10 classes/an : une demi-journée en classe et une demi-journée sur une exploitation engagée dans le PAEC.

En complément de ce module « Agriculture », il est également proposé de créer une nouvelle animation en lien avec la thématique « circuits courts – saisonnalité », qui est l'un des 3 axes de la politique agricole de Saint-Etienne Métropole. Il s'agirait de s'engager dans l'opération « Un fruit à la récré » (proposée par le Ministère de l'agriculture) à l'échelle de notre territoire. Cette action permettrait de promouvoir les productions locales.

Des financements peuvent être sollicités pour cette action auprès de l'union européenne :

- à 76 % par les dépenses d'achats de fruits,
- 15 % pour les animations pédagogiques,
- 8 % pour l'achat de petit matériel.

Les écoles déjà bénéficiaires de cette opération de leur propre initiative, ne pourront pas être accompagnées par Saint-Etienne Métropole.

- Des critères de choix des écoles

Le choix des écoles bénéficiaires se fera avec une priorité aux écoles dont la candidature montre l'intégration de leur projet dans le « parcours de l'élève », mais aussi :

- préserver l'eau-les rivières (animations et séjours) : en fonction du bassin versant,
- trier les déchets : priorité aux écoles situées dans les communes impliquées dans le plan de relance de Saint-Etienne Métropole et Eco-emballages,
- économiser les énergies : pas de second critère de priorisation,
- consommer en éco-citoyen - circuits courts, saisonnalité en s'inscrivant dans l'opération « 1 fruit à la récré » : priorité aux écoles dont la commune entre dans une démarche d'accompagnement à l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire).

- Des procédures de mise en œuvre

Pour réaliser ces animations, Saint-Etienne Métropole lancera des marchés réservés Economie Sociale et Solidaire, et réalisera pour deux d'entre elles des prestations en régie (vivre et respecter les diversités et initier à l'agroenvironnement).

Des animations sur la thématique de la biodiversité (60 classes) seront proposées aux écoles dans le programme de Saint-Etienne Métropole communiqué aux écoles à la rentrée scolaire, mais seront organisées par la Frapna dans le cadre du Contrat Vert et Bleu.

Ces actions devraient permettre de sensibiliser plus de 5 500 élèves par an.

- ❖ **un accompagnement à la mise en œuvre de la démarche « Ecole écocitoyenne et son quartier » pour huit écoles publiques par an :**

Il s'agit :

- d'une démarche volontaire pour l'apprentissage par les jeunes et par toute la communauté scolaire des enjeux du développement durable,
- d'un programme d'actions concrètes s'inscrivant dans la durée touchant à la fois l'usage des locaux, l'organisation de la vie scolaire et les contenus pédagogiques sur des thématiques à enjeux pour le territoire :
 - la gestion de la ressource eau,
 - la réduction et le tri des déchets,
 - la préservation de la biodiversité,
 - la maîtrise de la consommation d'énergie.

Deux écoles seront sélectionnées par thématique.

Cet accompagnement à la démarche « Ecole Ecocitoyenne et son quartier » se traduit dans un partenariat fort et une démarche collective avec :

- Des conventions de partenariat qui lient :
 - Saint-Etienne Métropole
 - Accompagnement de l'établissement scolaire à la mise en place du projet
 - Animation des acteurs impliqués dans le processus
 - Proposition d'animations scolaires pédagogiques thématiques
 - Coordination
 - FRAPNA
 - Animation thématique devant élèves, enseignants et personnels de l'établissement
 - Appui dans la réalisation du diagnostic approfondi
 - Education Nationale
 - Formation pédagogique (sur temps de concertation d'équipe)
 - Participation à des temps de formation académique
 - Labellisation

L'Education Nationale labellise les écoles primaires sur la base des actions réalisées en termes de développement durable (avec 3 niveaux). Saint-Etienne Métropole a donc abandonné l'idée d'un label propre afin de ne pas venir en concurrence du label académique mais contribuer à l'octroi de celui-ci.

- une implication de l'ensemble des acteurs de la démarche :
 - le personnel technique et administratif mis à disposition par les municipalités au sein des écoles,
 - les différents services concernés par ces enjeux (mission développement durable, service éducation, services techniques...),
 - les organismes périscolaires (centre de loisirs et d'animation, centre social, maison de quartier...),
 - les personnes ou structures du territoire communal déjà engagées dans la vie de l'école (bénévoles, associations, parents d'élèves...),
 - les équipes enseignantes pour la continuité à l'intérieur du cycle 3 en lien avec le collège.

A noter que les quatre écoles en expérimentation de la démarche ont sollicité le label académique E3D. Trois d'entre elles ont eu l'évaluation de l'Inspection Académique (Ecole Beauvallon à Saint-Héand, Ecole primaire Le Stade à Firminy, Ecole primaire de Valfleury) et ont validé un niveau 3 « expert » du label. La quatrième (Ecole primaire Tarentaize à Saint-Etienne) doit être évaluée le 27 juin matin.

Une remise officielle des labels est envisagée au mois d'octobre en partenariat avec l'Education Nationale.

La Frapna Loire a accompagné Saint-Etienne Métropole dans l'expérimentation de la démarche «Ecole Ecocitoyenne et son quartier » avec 4 écoles. Une convention de partenariat avec Frapna Loire sera conclue pour la mise en œuvre de la démarche « Ecole Ecocitoyenne et son quartier » pour huit écoles par an.

❖ **Une participation des écoles à la semaine du développement durable sur la base du volontariat.**

Pour 2017, la thématique serait la biodiversité.

B – OFFRE FAITE SUR LE TEMPS HORS SCOLAIRE

- **Le Forum Plan Climat Enfants** pour les 17 Conseils Municipaux des Enfants du territoire sur la base d'une demi-journée d'ateliers pédagogiques sur un lieu emblématique de Saint-Etienne Métropole et en lien avec le Forum Plan Climat des signataires.
- **Une participation des centres de loisirs du territoire à un évènement dédié pendant la Semaine du Développement Durable.**

III – BUDGET

Un budget construit en tenant compte des critères suivants :

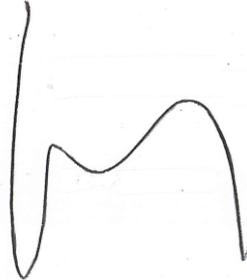
- le périmètre des 45 communes dont 43 ont des écoles,
- une charge nette pour Saint-Etienne Métropole d'environ 84 000 euros/an (moyenne de la charge nette des années passées) et d'une estimation de budget à 145 000 euros/an.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide les orientations du Plan d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable à destination du jeune public à partir de l'année scolaire 2016-2017,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD